

PV/COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un le 10 décembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Chalus, convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LIGNIERE Frédéric, maire.

Présents : M. BEAUNE Patrice, Mme BESSON Estelle, Mme BOUGUENNEC Annie, Mme ISRAEL Françoise, M. LIGNIERE Frédéric, M. OLLE Alain, M. TARDIVEL Ghislain, M. THIALLIER Gérard, M. VACHER Jean-Pierre, M. VERNEYRE Richard

Absents/ Excusés : M. MARQUES DE SOUSA FREITAS Sabino

Secrétaire de séance : Mme. BESSON Estelle

ORDRE DU JOUR

- Mise en œuvre de la saisine par voie électronique (SVE) pour l'Urbanisme.
- Modification du taux de cotisation et du taux de remboursement des indemnités journalières au 1^{er} janvier 2022.
- Mutualisation Eau et Assainissement.
- Proposition achat logement place de la Fontaine.
- Changement de logiciel de Mairie
- Questions diverses

A l'ouverture de séance, Mr le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour :

- Adressage et numérotation des voies de la commune
- Proposition de location en convention d'occupation précaire d'un gîte

Approbation du compte - rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 octobre n'amenant pas de remarques particulières,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu précédent.

1. Mise en œuvre de la saisine par voie électronique (SVE) pour l'Urbanisme.

Mr le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu de la préfecture sur des évolutions réglementaires concernant la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme à compter du 01 janvier 2022.

2. - Modification du taux de cotisation et du taux de remboursement des indemnités journalières au 1er janvier 2022.

Mr le Maire donne lecture d'une lettre du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le contrat groupe d'assurance « risques statutaires ». Suite au bilan annuel des résultats financiers le centre de gestion a retenu la proposition de l'assureur de majorer les taux de 15% et un remboursement des indemnités journalières à hauteur de 90% et 70% au lieu de 100% et 80%. Le conseil municipal doit soit acter cette modification soit la refuser avec pour conséquence de n'être plus couvert pour les sinistres à venir.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification du taux de cotisation du contrat d'assurances statutaires.

3. Mutualisation Eau et Assainissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire est compétente en matière d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales. Afin de réduire les délais de mise en place de conventions (délibérations, signatures, etc...) il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération cadre autorisant Mr le Maire à conclure toutes conventions relatives à l'eau et à l'assainissement avec l'Agglo Pays d'Issoire ou autres maîtres d'ouvrages.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer toute convention avec l'Agglo Pays d'Issoire relative à l'eau et à l'assainissement.

4. Proposition achat logement place de la Fontaine.

Le locataire actuel du logement place de la Fontaine a fait part par mail de son souhait d'acquérir ce logement. Un débat est lancé sur les avantages et les inconvénients de vendre ce bien.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas vendre ce logement.

Une réponse en ce sens sera faite au demandeur.

5. - Changement de logiciel de Mairie

Suite à une étude effectuée concernant le logiciel de comptabilité et de gestion de la commune, Mr le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de changer de prestataire au profit d'AGEDI. Ce changement interviendra d'ici 2023.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité ce changement de logiciel.

6. Demande de location du gîte 1D.

Un jeune couple en cours d'installation à Chalus nous a sollicités pour la location d'un gîte dans l'attente de trouver une location ou un achat dans le village. Une convention d'occupation précaire du gîte 1D d'une durée de 4 mois à compter du 1^{er} janvier et jusqu'au 30 avril leur est proposée. Le montant du loyer est de 450 € plus les charges de gaz.

Un compteur permettant de contrôler la consommation de gaz devra être installé.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la location et vote ce tarif.

Des devis réalisés en vue du remplacement de la porte d'entrée de ce logement sont présentés au conseil municipal. Le devis de l'entreprise COMPTE ISOLATION d'un montant de 1899€ ht est retenu par les membres du conseil qui autorisent le remplacement de la porte.

7. Adressage et numérotation des voies de la commune

Une présentation de la numérotation des voies de la commune est effectuée. La règle à suivre est numéro impaire à gauche et numéros paire à droite. Il faut numérotter tous les emplacements de la commune où du public peut se rendre. Un certificat d'adressage sera fourni aux habitants.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à procéder à la numérotation des voies de la commune.

8. Questions et informations diverses

- Accord d'une subvention de 7 500 € du conseil départemental au titre des amendes de police concernant la pose de glissières de sécurité sur des voies communales.

Les glissières de sécurité seront installées la semaine prochaine rue sainte Madeleine et rue du Rabichou.

- Accord d'une subvention de 8 000 € du conseil départemental au titre du Plan de Relance du Fonds d'Intervention Communal 2021 pour la réalisation du terrain de jeux (ex jardin de l'école)

-Un arrêté préfectoral a été affiché autorisant les agents de l'IGN à circuler librement sur le territoire de l'ensemble des communes du département et à accéder aux propriétés publiques ou privées, closes ou non closes, à l'exception des maisons d'habitations afin de réaliser des opérations pour le compte de l'IGN.

-Suite à l'élévation du niveau de risque au regard de la progression rapide du virus de l'influenza aviaire, la préfecture a émis un courrier rappelant que tout détenteur possédant des volailles sur la commune est tenu de se déclarer à l'aide d'un CERFA (15472*02) auprès de la mairie.

-Un état des lieux des chemins de la commune va être effectué afin de prévoir l'entretien et la réparation.

-L'association Protectrice des Animaux du Puy de Dôme va procéder à une campagne de stérilisation des chats errants dans le département. Nous allons étudier si nous les faisons intervenir à Chalus.

-La présence de rats est de nouveau signalée. Une demande d'intervention de la société Ratounett va être effectuée.

-La commission CCAS s'est réunie le 22 octobre pour évoquer les fêtes de fin d'année. Nous aurions dû nous réunir avant ce conseil mais devant la recrudescence des cas COVID, il était préférable de ne pas prendre de risques.

Malgré des craintes légitimes, nous espérons pouvoir maintenir un repas pour nos aînés qui aurait lieu fin janvier au restaurant Le Boudes La Vigne. Un panier gourmand sera proposé aux personnes qui ne pourraient pas venir au repas.

Séance levée à 22 h 50


